

Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.cgt.fr/santeas - E-mail : com@sante.cgt.fr

MANIFESTATION 1^{er} MAI 2013 **MOBILISONS NOUS partout en France** **CONTRE L'AUSTERITÉ,** **POUR L'EMPLOI et le PROGRÈS SOCIAL !**

De l'argent, il y en a dans les poches du patronat, dans les coffres des possédants, dans les banques, dans les paradis fiscaux, sur les marchés financiers, partout dans le monde.

Il circule, il se cache, il est surabondant. Cet argent ne va pas à l'investissement productif, au logement, au développement des services publics, à la protection sociale.

Partout on nous dit que nous coûtions trop cher ! Mais c'est nous qui, par notre travail, créons la richesse !

**Alors OUI, il est temps
que les salarié-es mettent les pieds
dans le plat !**

- ⇒ augmentons les salaires,
- ⇒ développons l'emploi,
- ⇒ protégeons les salarié-es des aléas de la vie professionnelle et sociale.

**Pour être plus forts,
il faut se rassembler, construire
l'unité des salarié-es pour faire
naître l'espoir.**

**Ensemble, le 1^{er} MAI
et le 15 JUIN !!!**

Numéro

2013/12

vendredi 19 avril 2013



SOMMAIRE

- ✓ Manifestation du 1^{er} mai 2013 : mobilisation solidaire internationale pour le progrès social Page 2 - 3
- ✓ Déclaration liminaire CGT au CSFPH du 26 mars 2013 - Décontingement de l'échelle 6 pour la catégorie C Page 4 - 5
- ✓ Stop à l'austérité : de la RGPP à la MAP dans le social ! Page 6
- ✓ Effets et conséquences de l'ANI sur les CHSCT et les conditions de travail Page 7
- ✓ Liste de diffusion fédérale - Pour joindre la Fédération Page 8

**Périodicité : Hebdomadaire
N° 2013/12 - 19 avril 2013**

Imprimé par nos soins

**Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX
Directeur de Publication : Bruno JARDIN
N° commission paritaire : 0707 5 06 134

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

263, rue de Paris, case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Télécopie : 01 48 57 56 22



1^{er} Mai 2013

Mobilisation solidaire internationale de tous les travailleurs

Pour le progrès social, mettons les pieds dans le plat !

De l'argent, il y en a dans les poches du patronat, dans les coffres des possédants, dans les banques, ici ou dans les paradis fiscaux, sur les marchés financiers partout dans le monde. Il circule, il se cache, il est surabondant.

C'est cet argent qui ne va pas à l'investissement productif, au logement, au développement des services publics, à la protection sociale. C'est cet argent qui manque en fin de mois aux salariés condamnés aux petits salaires, au chômage, aux petites retraites, aux minima sociaux.

**Partout, on nous dit que nous coûtions trop cher!
Mais c'est nous qui, par notre travail, créons la richesse!
Alors oui, il est temps que les salariés mettent les pieds dans le plat**

Pour sortir de la crise :

- **Augmentons d'abord les salaires.** En France, le salaire minimum d'embauche d'un jeune sans diplôme doit être porté à 1700 euros. C'est à partir de ce salaire minimum que nous reconstruirons partout des grilles salariales. Ce sont les salaires qui alimentent les caisses de la protection sociale pour la santé, la retraite, l'assurance chômage. Partout dans le monde il faut un salaire minimum pour empêcher le dumping social généralisé.
- **Développons l'emploi.** Nous refusons la mise en concurrence des sites, des salariés entre eux dans les différents pays. Tous les travailleurs et les entreprises en souffrent! Les banques, les financiers doivent être contraints de diriger l'argent vers l'investissement productif créateur d'emploi. Nous exigeons des mesures

immédiates pour arrêter de brader nos outils de production mais au contraire pour développer notre appareil productif, les services publics et permettre une reconquête industrielle. Des filières entières sont à recréer ou à créer, des centaines de milliers d'emplois sont en jeu.

- **Protégeons les salariés des aléas de la vie professionnelle et sociale.** Notre syndicalisme a été créateur de notre sécurité sociale, de nos retraites par répartition, de l'assurance maladie, des allocations familiales, de l'assurance chômage. Non seulement nous les défendons mais nous proposons de les étendre. Partout dans le monde, les travailleurs ont besoin de cette protection et nous en vient.

C'est à cette protection sociale qu'aspirent les travailleurs en Chine, au Bangladesh, en Amérique latine et dans tant de pays. C'est aussi à un droit du travail protecteur pour les salariés. Or c'est ce droit du travail dans lequel coupe à la hache l'accord interprofessionnel du 11 janvier et sa transposition dans la loi. Celle-ci protège les employeurs et flexibilise davantage les salariés. Un comble! De la flexibilité, du dumping social, des chantages patronaux il y en a déjà trop. La CGT propose au contraire une sécurité sociale professionnelle qui redonne des droits aux salariés, permettrait la continuité du contrat de travail, une protection contre les aléas de la vie professionnelle.

Salariés, dans le monde entier nos intérêts sont communs !

CONSTRUIRE L'UNITÉ DES SALARIÉS POUR FAIRE NAÎTRE L'ESPOIR

Partout, la même politique d'austérité et la restriction des droits démocratiques est imposée aux salariés et aux populations. Elles aggravent la crise, plongent les peuples dans la misère et provoquent la récession notamment dans toute la zone euro.

Pour être plus fort, il faut se rassembler! Les salariés doivent construire leur unité avec leurs organisations syndicales depuis leur lieu de travail jusqu'à l'échelle mondiale.

LE PATRONAT DÉFEND SES INTÉRÊTS	DÉFENDONS NOS INTÉRÊTS DE SALARIÉS
ILS VEULENT NOUS METTRE EN CONCURRENCE	OPPOSONS-LEUR NOTRE SOLIDARITÉ
ILS NOUS IMPOSENT L'AUSTÉRIÉTÉ	AUGMENTONS LES SALAIRES
ILS PROVOQUENT LA RÉCESSION	CRÉONS UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE PROGRÈS
ILS PROVOQUENT LE CHÔMAGE	NOUS VOULONS TRAVAILLER, PRODUIRE, DÉVELOPPER L'EMPLOI
ILS BAFOUENT LES DROITS SYNDICAUX ET LES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES	IMPOSONS UNE EXTENSION DES DROITS, DES LIBERTÉS ET DE LA DÉMOCRATIE
ILS SPÉCULENT	DIRIGEONS L'ARGENT VERS L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF
ILS SÉCURISENT LES EMPLOYEURS ET REXIBILISENT LES SALARIÉS	SÉCURISONS LES SALARIÉS ET RESPONSABILISONS LES EMPLOYEURS

Le 1er Mai, mobilisons-nous partout contre l'austérité, pour l'emploi et le progrès social

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Âge : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :





DÉCLARATION LIMINAIRE CGT AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE DU 26 MARS 2013 (Extraits *)

*Monsieur le Président,
Monsieur le représentant de la Ministre,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil
Supérieur de la FPH,
Chers collègues et camarades.*

Depuis des mois, au niveau international, européen, en France, les gouvernements mettent en place des politiques de rigueur et d'austérité comme seule réponse à la crise économique et sociale dans laquelle le capitalisme financier et spéculatif nous a plongés. En même temps, la situation des fonctionnaires et des salarié-es continue de se dégrader considérablement dans le privé et aussi dans le public.(...)

Dans le secteur privé associatif (hospitalier), le début de l'année a bien mal commencée, pour la première fois dans la Vè République, un ministre signe un arrêté validant la destruction d'une convention collective. Il n'est pas trop tard pour réparer cette infamie et ordonner à la FEHAP, syndicat patronal, de repartir de la convention collective initiale pour des négociations de haut niveau, où chaque partie s'y retrouverait.(...)

Depuis plusieurs mois nous sommes régulièrement interpellés par des syndicats confrontés à des discriminations. Elles sont de diverses natures, mais les militants syndicaux en sont souvent victimes.(...)

L'action syndicale n'est pas un délit!(...)

La CGT, tout au long de la trentaine de réunions du pacte de confiance, n'a cessé d'apporter sa contribution et à porter le débat dans l'intérêt des fonctionnaires et des salarié-es et du service public. Nous constatons que ces réunions sont pour le moment vaines, au regard des conclusions et des propositions issues du rapport Couty et affichées par la ministre le 4 mars dernier.

En ce qui concerne le service public, la ministre, contrairement à ce qu'elle annonce, ne tourne pas la page à la loi HPST, elle en modifie partiellement le contenu et donne une définition du service public comme un service rendu au public ! La CGT considère que le service public est l'apanage de la FPH et le cas échéant du non lucratif. Le secteur lucratif reste protégé par le gouvernement de gauche !

Comme la Confédération CGT vient de le réaffirmer, nous continuons

de demander l'abrogation de la loi HPST. (...)

La situation des EPAHD est explosive. Nous demandons l'ouverture d'un véritable débat national sur ces questions. Notre organisation syndicale revendique un financement unique basé sur la solidarité nationale dans le cadre de l'assurance maladie.

Concernant le nouveau mode de tarification, nous n'y voyons pas la révolution annoncée. D'une part, car la T2A persiste et d'autre part car le budget reste sur enveloppe fermée. Cela nous amène à dire que le changement représente la nouvelle modalité de répartition de financement.

Sur l'investissement, rien de très nouveau, l'enveloppe annoncée est du niveau de l'effort actuel des établissements.

Quant au dialogue social, il reste en berne, il n'y a pas de marge de manœuvre pour négocier ! (...)

Concernant l'actualité statutaire, (...) où en est le projet de décret modifiant le décret sur le **droit syndical** dans la FPH ?

Les heures mutualisées ne sont pas données par certaines ARS, ou partiellement. (...)

Elles doivent d'ailleurs faire l'objet d'une suppression. Il y a urgence à en discuter. (...)

Où en est la circulaire sur la récupération des congés annuels lors d'arrêt maladie ? (...)

Concernant le jour de carence, nous sommes demandeur d'une application au plus vite, dès 2013.

Concernant le nouveau CET, (...) les délais vont être difficiles à tenir.(...)

Expérimentation de l'évaluation, arrêtons le fiasco ! La situation du CH de Loches est éloquent. 48% des agents perdent sur leur primes de services des sommes pouvant aller

jusqu'à 1200 euros. (...)

La CGT, avec l'intersyndicale anti-ordre, demande qu'un travail soit rapidement réalisé au sein du HCPP, avec la DGOS, sur le transfert des missions de l'ordre à des organismes publics.

Où en est-on, de l'instruction DGOS annoncée par le ministère ?

Nous ne voyons rien poindre au sujet des carrières, des rémunérations et l'absence d'augmentation du point d'indice. (...)

Concernant la filière sociale, (...) ce sont de véritables négociations dont les personnels de cette filière ont besoin.(...)

**« La rigueur
budgétaire et la
dureté des décisions
prises
en matière de
politique de
santé confirment
notre vision d'un
besoin d'une loi
modificative de
financement de la
sécurité sociale. »**

La mise en place de la loi « Non titulaire », malgré la publication des textes, ne semble pas mobiliser les directions d'hôpitaux ; bien au contraire, certains d'entre eux continuent à mettre un terme à des CDD. (...)

Le sujet de la retraite et de la reconnaissance de la pénibilité nous a été annoncé par la ministre le 26 juin dernier lors du CFPH, quand va-t-on y travailler ? (...)

Concernant les discussions professionnelles, nombreuses ont celles qui sont en stand-by, comme les sages-femmes, les orthophonistes, les psychologues, les kinésithérapeutes. Quand les

discussions vont-elles reprendre ? (...)

Enfin, la CGT entend également attirer l'attention du conseil et du gouvernement **sur la situation des élèves directeurs d'hôpitaux et directeurs d'établissements sociaux, sanitaires et médico-sociaux**. Parmi les promotions entrées en formation en janvier 2013, plus de dix élèves nouvellement admis avaient antérieurement un statut de contractuels de la Fonction publique hospitalière, généralement depuis plusieurs années. (...)

(* retrouvez l'intégralité de la déclaration sur le site www.cgt.fr)

Décontingement de l'échelle 6 pour la catégorie C CSFPH DU 26 MARS 2013

Aujourd'hui, nous devons donner un avis sur une mesure destinée à supprimer le décontingement du dernier échelon des grades de l'échelle 6 de rémunération de la catégorie C et la création d'un 12e échelon dans le grade du corps des moniteurs d'atelier de la Fonction publique hospitalière.

La CGT ne peut être totalement satisfaite, car même si cette mesure répond enfin à l'une de nos revendications, les grilles sont tellement rognées et tassées du fait du gel du point d'indice et des augmentations successives du SMIC, que les échelles indiciaires n'ont plus aucun sens. L'échelle 3 signifie aujourd'hui le SMIC à vie.

Aujourd'hui, 1 million de fonctionnaires et 220 000 dans la FPH gagnent aux alentours de 25 euros de plus que le SMIC.

Si rien n'est fait, ce sera 1,4 millions de fonctionnaires au 1^{er} janvier 2014 et plus de 250 000 agents de la FPH.

La CGT ne cautionne pas le principe des primes. Par contre, elle s'insurge contre la différence de traitement des agents, aussi nous demandons de retirer les restrictions d'attribution de la NBI des aides-soignants.

Par ailleurs, que dire des ASHQ qui participent aux soins et qui en sont privés ?

Les ratios de promotions sont inéquitables entre les différents corps de la FPH. Nous en demandons donc l'abrogation.

La CGT rappelle qu'il ne doit pas y avoir la filière technique d'encadrement en catégorie C, la CGT exige donc un reclassement immédiat des agents techniques ayant des fonctions d'encadrement dans le corps des TH/TSH. . . ; dans la filière administrative, les faisant fonctions d'ADC doivent être reclassés dans ce corps.

Faut-il rappeler également que la catégorie C est la plus impactée quant aux conditions de travail dégradées ? C'est dans cette catégorie que le taux d'invalidité est le plus élevé. Les contraintes budgétaires, les méthodes de management dictées par la nouvelle gouvernance

sont devenues insupportables. De plus, pour raison de santé, peu d'agents pourront atteindre les derniers échelons.

Concernant la GIPA, pour les agents pouvant y prétendre dans les conditions actuelles, la CGT souhaite avoir la garantie qu'elle sera proratisée à la date d'application de ce décret et du décret 2012-1157 du 16 octobre 2012.

La CGT souhaite ouvrir un chantier sur l'adéquation corps/grade/emploi dans la catégorie C. En effet, les pratiques, les technologies, le contexte réglementaire ont tellement évolué qu'aujourd'hui il n'y a plus de cohérence entre les grades, les compétences et l'emploi.

Globalement, c'est une négociation pour un vaste plan de requalification des emplois qui doit être mise en place, car des faisant fonctions se développent aussi vite que régressent les attributions budgétaires aux établissements.

Pour finir, plusieurs fois nous avons demandé un texte qui reconnaît l'investissement dans des formations, des agents de catégorie C qui sortent en intégrant la catégorie A.

A ce jour, aucun texte n'est applicable, a minima le texte de la catégorie C vers la catégorie B pourrait être le gain minimum des agents sortant de promotion professionnelle.

Nous sommes le versant le plus concerné par ce sujet du fait de la formation « IDE », nous demandons qu'un texte soit à l'ordre du jour du prochain CSFPH.

**« Aujourd'hui,
1 million de
fonctionnaires
et 220 000 dans la
FPH gagnent aux
alentours de
25 euros de plus que
le SMIC.
Si rien n'est fait, ce
sera 1,4 millions de
fonctionnaires au
1^{er} janvier 2014
et plus de 250 000
agents de la FPH. »**



STOP A L'AUSTERITE !

QUE NOUS PREPARENT LE GOUVERNEMENT ET LES POUVOIRS PUBLICS EN GENERAL ?

Alors que Mme BERTINOTTI, ministre déléguée à la Famille, annonce des assises du travail social en repositionnant les travailleurs sociaux comme « *les piliers des politiques publiques, les penseurs de l'action, les promoteurs de l'avenir...* ». Dans le même temps, le Premier ministre, dans le cadre de la M.A.P. (Modernisation de l'Action Publique) qui a remplacé la R.G.P.P. (Révision Générale des Politiques Publiques) propose un projet de loi sur la décentralisation (le fameux acte III de la Décentralisation) qui annonce le transfert de presque toute la politique d'action sociale, en particulier du handicap, sur les Départements. Ce projet se situe dans le cadre

des politiques d'austérité (il s'agit de gagner encore sur les budgets 2014/15) et de faire contribuer les collectivités locales à hauteur de 750 millions en 2014 et 1,5 milliard d'euros en 2015... Sachant le poids des dépenses d'action sociale dans les départements (de 40% à 70 %) cela ne se fera pas sans remise en cause des moyens, et donc pas sans casse pour les usagers et pour les personnels. Cela se traduira par des coupes budgétaires, la remise en cause des conventions, les appels d'offre ou appels à projet, le choix de conventionnements uniques qui imposeront aux associations la dépendance à un seul financeur.

En Isère :

Le Conseil Général dit vouloir privilégier le soutien préventif à domicile, donner la priorité à l'accueil familial pour éviter des placements en établissements qualifiés de « traumatisants » et « coûteux ». L'objectif est de réorienter 300 jeunes vers des familles d'accueil.

De 2013 à 2015, 298 places devraient être fermées (196 en Isère sur 15 structures et 102 placements hors Isère). Ceci correspond à 177,70 équivalents temps plein pour l'Isère.

Les élus du Conseil Général espèrent une économie de 7 millions d'euros par an à partir de 2015.

Les salariés sont « la variable d'ajustement ». Nous ne sommes pas seulement confrontés à une politique de rationalisation, il s'agit d'une restructuration avec une remise en cause des moyens, des missions et des contenus de nos métiers.

La mobilisation des salariés ne faiblit pas et au contraire s'amplifie. Ils étaient 150 le 18 mars et plus de 500 le 28 mars devant le Conseil Général de l'Isère et ils renouvellent leur appel à mobilisation le vendredi 12 avril, toujours devant le CG, avec deux revendications :

- ⇒ annulation immédiate du projet de fermeture et de licenciement,
- ⇒ élaboration d'un schéma départemental pour l'enfance en concertation avec les professionnels et les représentants des personnels.

En vue de peser davantage encore lors de cette prochaine action, les salarié-es interpellent pendant toute la semaine leur direction, les élus (maires et conseillers généraux)...

En Seine Maritime :

Le Conseil Général de la Seine Maritime a voté le 18 décembre 2012 une baisse du budget de la prévention spécialisée de 50 %

Cette décision n'a fait l'objet d'aucune concertation. Elle a pour conséquences une centaine de licenciements sur un total de 200 salariés, la disparition d'un certain nombre d'associations et un affaiblissement de l'action sociale et éducative sur les quartiers populaires. Le CG décide ainsi d'ignorer le référentiel de la Prévention Spécialisée, document d'orientation qui le liait pourtant jusqu'en 2014 aux associations et aux mairies. C'est une attaque sans précédent en France !!!

Le 26 mars, les salariés de l'action sociale se sont massivement mobilisés devant le Conseil Général pour exiger :

- ⇒ L'arrêt de tous les licenciements.
- ⇒ Un moratoire d'une année pour avoir le temps de la négociation avec l'ensemble des financeurs et des partenaires (CG, communes, associations et les représentants des salariés).
- ⇒ Pour 2014, le reconventionnement des associations et un budget adapté.

Par ailleurs, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) a provisionné dans la Loi de finances pour 2013 l'argent nécessaire à plus de 300 licenciements dans le secteur associatif habilité (S.A.H.).

La CGT refuse de cautionner et de subir cette situation qui conduit à des licenciements et qui favorise la précarisation des usagers comme des salarié-es et renforce l'insécurité sociale.

Pour la C.G.T., la meilleure réponse sera notre nombre dans les mobilisations à venir, ce sera notre meilleure garantie pour faire obstacle à cette politique d'austérité qui s'aggrave chaque jour, pour la défense et l'amélioration de nos garanties collectives, pour l'avancée de nos revendications, dans le respect de la qualité du service rendu aux usagers.

La C.G.T. continuera à s'employer dans les jours et les semaines à venir à construire cette mobilisation de tout le champ sanitaire, social et médico-social, public et privé.

La manifestation nationale que nous construisons, jour après jour, réunira tout le champ sanitaire, social et médico-social, le samedi 15 juin 2013 à Paris



Effets et conséquences de l'ANI sur les CHSCT et le droit du travail

La transposition de l'ANI du 11 janvier 2013 entérinerait un grave recul du droit des salariés et des prérogatives de leur CHSCT, instance dans le collimateur du patronat et des directions. On assiste déjà partout à des entraves et des remises en causes qui se sont accélérées depuis 2012.

Plusieurs dispositions de l'accord risquaient de passer totalement inaperçues. De nombreux cabinets

d'expertises sont montés au créneau pour nous alerter sur ces textes qui touchent à certaines des prérogatives les plus importantes des CHSCT qu'avaient initiées les secondes lois Auroux en 1982 :

- L'obligation d'information et de consultation du CHSCT en cas de projet important modifiant l'organisation, les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité
- Le droit à l'expertise du CHSCT



*VOICI EN SYNTHÈSE LES POINTS DE RÉFLEXION ET D'ALERTE
RAPPEL : LE DROIT A L'EXPERTISE S'EST D'ABORD IMPOSÉ
POUR LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES SALARIÉ-ES.*



Dans le contexte actuel d'intensification du travail et de réorganisations multiples et permanentes – contexte marqué notamment par une véritable explosion des risques organisationnels ou psychosociaux –, l'utilité de ces expertises pour la préservation de la santé des salarié-es et la mise en oeuvre des enjeux de prévention ne sont plus à prouver.

En cas de risque grave ou de projet important, les représentants du personnel au CHSCT peuvent choisir un expert indépendant agréé par le ministère du Travail. C'est par l'analyse du travail que l'expert va établir un diagnostic sur les conditions de travail et les éventuels risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salarié-es.

⇒ Il dessaisit les CHSCT locaux de la possibilité d'instruire eux-mêmes les projets,

⇒ Il vide de son sens et de sa portée l'avis du CHSCT réputé rendu à la fin du délai imparti, même si les membres du CHSCT n'ont pas eu le temps d'étudier le projet et de se faire assister par leur expert.

⇒ Il fait un amalgame entre les expertises CHSCT et celles réalisées par l'expert-comptable. Alors que ce dernier procède principalement par analyse documentaire, l'expert en santé

au travail doit, d'une part, réaliser des entretiens avec les salarié-es à tous les niveaux de la hiérarchie et, d'autre part, observer des situations de travail réel en vue de produire une analyse des risques professionnels ainsi que des recommandations.

⇒ En cas de projet de licenciements, il réduit le rôle du CHSCT et confond ses prérogatives avec celles du comité d'entreprise. En effet la consultation du CHSCT ne se ferait plus que dans le cadre temporel donné au Comité d'Entreprise, ce qui réduirait

mécaniquement le délai maximum accordé à l'expert du CHSCT (actuellement 45 jours à compter du jour où l'expert est en capacité de travailler, ce qui se révèle souvent un délai difficile à tenir).

⇒ Cette réduction des délais aurait pour conséquence inévitable d'empêcher une évaluation des risques professionnels fondée sur l'analyse du travail réel et conduirait à des expertises au rabais et standardisées, sans véritable utilité pour les CHSCT.

L'AMPLEUR ET LA GRAVITÉ DES MODIFICATIONS ENVISAGÉES PAR L'AVANT-PROJET DE LOI RÉSULTENT DE PLUSIEURS AMALGAMES :

Plusieurs jurisprudences récentes illustrent l'importance grandissante de ces enjeux de santé au travail, notamment en donnant corps à la responsabilité de l'employeur en la matière : citons les milliers de décès liés à l'amiante ou à l'accident d'AZF, les cas de suicides à France Télécom ou chez Renault (sans parler de ceux qui surviennent dans des entreprises moins médiatisées). Ainsi, l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris, en pleines restructurations brutales et fermetures d'hôpitaux, n'est pas en reste avec depuis 2009 un nombre conséquent de tentatives de suicides et de suicides d'agents au travail (une trentaine reconnus comme tels) chez eux ou sur leur trajet de domicile (un en février, deux presque successifs au mois d'avril) avec une régularité effrayante depuis fin 2012 (environ un par mois).

Grâce à l'action des CHSCT, plusieurs arrêts ont pu suspendre des réorganisations jugées pathogènes suite à des expertises (à la FNAC, à la SNECMA ou chez AREVA par exemple). En l'état, un tel projet de loi se positionne donc à rebours de toutes les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui, depuis les lois Auroux, n'ont eu de cesse de faire progresser la prévention des risques, la protection de la santé des salarié-es et avec elles, les prérogatives des CHSCT : il constitue une véritable remise en cause du droit des CHSCT à s'appuyer sur des expertises pour faire analyser le travail. Plus largement, il affaiblit l'instance CHSCT et remet en cause un acquis crucial en matière de prévention des risques professionnels et de protection de la santé des salarié-es.

Liste de diffusion Fédérale

Une liste de diffusion vous permettant de recevoir les informations fédérales (communiqués de presse, bulletins fédéraux...) existe depuis un certain temps. Nous avons revu la liste des réceptionnaires qui est constituée automatiquement à partir du Cogitiel.

Si un syndiqué est inscrit avec une responsabilité syndicale dont le libellé est conforme à la liste ci-après, il recevra les informations fédérales :

Activités revendicatives
Administrateur CoGITiel
Bureau
COLLABORATEUR POLITIQUE
Collecteur
Com. financière et de contrôle
Commission Exécutive
COMMISSION EXECUTIVE UFAS
COMMISSION EXECUTIVE UFMICT
COMMISSION EXECUTIVE UFR
COMMISSION EXECUTIVE UFSP
COMMISSION NATIONALE DE PSYCHIATRIE
Communication



COOPERANTS FEDERAUX REGIONS
COORDINATION REGION SANTE
ESPACE ORGA QUALITE VIE SYNDICALE
Formation
Formation Syndicale FD
JEUNES SANTE CGT
Juridique LDAJ
Organisation
Politique Financière

POLITIQUE FINANCIERE ADJOINT
Secrétaire
Secrétaire general
Secrétaire Général
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT
SECRETAIRE GENERAL CHR
Secrétariat
SG USD
TRESORIER
Vie Syndicale



Joindre la Fédération 01 55 82

Secrétariat général	8749
Secrétariat Documentation	8756
Secrétariat UFMICT	8757
Secrétariat Vie Syndicale	8759
Secrétariat Vie Fédérale	8757
Secrétariat Comptabilité	8763
Secteur Communication	8788
Secteur Revendicatif	8752
Secrétariat UFSP	8771
Secrétariat UFAS	8781
Secrétariat UFR	8751
LDAJ	8767

